



Compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025

de 19h à 20h30 !

Administrateurs présents : Claude Boizet, Patrick Bouchard, Corinne Boussac, Francis Huver, Patricia Huver, Patricia Landré, Martine Matlak, Jacqueline Murat-Martin, Marie-Claude Roché, Bernard Romieux, Monique Romieux, Maurice Simonnet

Salariée : Bénédicte Polrot

Excusée : Catherine Maudet

Ordre du jour : Règlement intérieur du Jardin de l'Erable

I REGLEMENT INTERIEUR DU JARDIN DE L'ERABLE

Bernard Romieux ouvre le conseil d'administration en expliquant que nous avons décidé de compléter nos statuts par un règlement intérieur. L'objet de cette réunion est de vérifier qu'il correspond bien à nos valeurs.

Le projet de règlement intérieur est lu et commenté paragraphe par paragraphe.

Préambule : le règlement intérieur sera signé par tous les adhérents.

Article 1 : adhésion et inscription

Patrick Bouchard soulève la question de la gratuité. Il propose que les adhérents payent 5€ l'adhésion, pour augmenter les recettes. Cela représenterait environ 500 € sur un budget de 48 000 €.

Bénédicte Polrot souligne que tous les autres EVS font payer une cotisation aux adhérents.

Monique Romieux rappelle que nous avons instauré cette gratuité pour accueillir toutes les personnes sans différences il y a 4 ans.

Bernard Romieux informe que cette année encore les comptes de l'association sont équilibrés.

Il est décidé d'en reparler lors de l'Assemblée Générale d'avril 2026.

Les associations hébergées ; il y a une convention entre la mairie et ces associations (ex l'association « A fleur de Mô »). C'est la mairie, propriétaire des locaux, qui donne l'autorisation mais le Jardin de l'Erable, étant concerné, est consulté.

Sortie de secours à faire respecter du côté de l'entrée prévue pour les handicapées au départ. Il n'y a pas de personne en fauteuil roulant pour l'instant. Mais il faudrait que la sortie de secours soit possible dans l'urgence. Bernard Romieux informe qu'un canon à molette va être installé par la mairie.

Il existe dans le Jardin de l'Erable une trousse de secours qui est dans le placard de la salle de bain. Tous les animateurs et responsables des ateliers devraient être informés du lieu où elle est stockée. Il y a eu en 2024 une formation aux premiers secours suivie par l'animatrice coordinatrice et d'autres acteurs du Jardin de l'Erable.

En conclusion de la relecture du règlement intérieur Jacqueline Murat constate : toutes les choses sont dites simplement. Il faut désormais que les adhérents le lisent.

Deux possibilités pour atteindre cet objectif :

- Soit lire le règlement Intérieur dans chaque atelier
- Soit l'envoyer avant l'Assemblée Générale et demander aux participants de l'Assemblée Générale de le retourner signé.
- Claude Boizet propose de faire un bandeau à détacher pour que chaque personne puisse conserver le règlement Intérieur. C'est adopté.

L'animatrice coordinatrice fera dorénavant remplir la fiche d'inscription à tout nouvel adhérent et signer le règlement intérieur.

Il est décidé de faire en sorte que tous les adhérents signent le règlement intérieur avant l'Assemblée Générale d'avril. La Direction Collégiale vérifiera quelles sont les personnes qui n'ont pas signés : personnes absentes dans l'Yonne l'hiver, autres...

Corinne Boussac note que les responsables des ateliers connaissent bien les personnes présentes. Ils savent quelles sont celles qui sont actives et les autres. Il est important d'expliquer le règlement intérieur, il faut être pédagogue.

Enquête de satisfaction

Monique Romieux signale qu'elle avait été corrigée en fonction des retours début 2025.

Il est décidé de la revoir en Direction Collégiale en janvier et de la valider pour la donner avec le règlement intérieur.

Vote sur le règlement intérieur : aucun contre, aucune abstention, le règlement intérieur tel que corrigé est adopté à l'unanimité.

Modalité d'application : donner le règlement intérieur avec l'enquête de satisfaction dans chaque atelier. La diffusion aura lieu avant l'Assemblée Générale d'avril.

II Questions diverses

Patricia Landré signale que l'abattant du 1^{er} WC est cassé. Claude B en a un chez elle à donner. (Il est réparé dans la semaine)

Bénédicte Polrot rappelle qu'elle sera absente le vendredi 12 et demande qui la remplacera pour l'accueil de l'atelier gym d'entretien et le co-voiturage de Theil à Vareilles d'une adhérente.

Patricia Huver, Patricia Landré et Bernard Romieux s'en chargeront et l'adhérente qui devait co-voiturer une personne de Theil sera sollicitée pour accompagner la deuxième.

La réunion se termine à 20h30